



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-086

**FUSION DES ECOLES
MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
FRANCOISE DOLTO
A LA RENTREE 2016 - 2017**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **27 JUIN 2016**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....

LE MAIRE

OLIVIER HOARAU



**FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO
A LA RENTREE 2016 - 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les articles L 2121-29 et L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès verbaux des conseils d'écoles extraordinaires des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto,

Vu l'avis favorable de la commissions « Politique éducative scolaire et associative » en date du mercredi 18 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance le mardi 7 juin relatif à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto pour l'année 2016-2017,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : de procéder à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, en un pôle scolaire unique dénommé école primaire Françoise Dolto à compter de l'année scolaire 2016-2017,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE FRANCOISE DOLTO A LA RENTREE 2016 - 2017

Les effectifs scolaires relevant du secteur des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto sont depuis quelques années en baisse constante. Ce secteur a perdu en 4 ans une centaine d'élèves. Cette tendance se confirmant pour la prochaine rentrée 2016-2017, il est proposé de procéder à la fusion des écoles maternelle et élémentaire en une école primaire.

En effet, ces deux écoles composées pour la maternelle de 10 classes et de 13 classes pour l'élémentaire, pourraient compte tenu de la baisse des effectifs, enregistrer chacune une, voire deux suppressions de postes, générant par la même des configurations de classe à double niveau ainsi que des directions d'écoles en décharges partielles.

Les objectifs de la fusion sont les suivants :

- Limiter les risques de fermeture de classes ;
- Disposer d'une seule et même direction entièrement déchargée de classe pour le pôle scolaire, devenant ainsi l'interlocutrice unique pour les parents, l'inspection et les services municipaux ;
- Permettre une meilleure cohérence administrative et de gestion des écoles et des équipes pédagogiques ;
- Faciliter les liaisons inter-cycles, les liaisons école-famille, le suivi des projets pédagogiques, la continuité des parcours d'apprentissage ainsi que l'harmonisation des pratiques d'évaluation.

La fusion des deux écoles en un seul pôle scolaire ne remet pas en question la répartition des classes et l'occupation des locaux. Les deux sites continuent d'exister et de fonctionner en tant que lieux d'accueil : classes maternelle et classes élémentaire, sous le regroupement d'une seule entité de direction avec la dénomination d'école primaire Françoise Dolto.

Les conseils d'écoles des deux établissements réunis le 15 février 2016 ont, majoritairement voté pour la fusion des deux écoles.

Au vu de ces éléments et en application des articles L 2121-29 et L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la fusion des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, en un pôle scolaire unique dénommé école primaire Françoise Dolto à compter de l'année scolaire 2016-2017 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la DGA Aménagement Vie Locale / Direction Vie Educative

